

Infos mairie / p.1

- Mot du maire
- N° d'urgence

Infos mairie / p.2

- Municipales 2026
- Recensement population

Infos mairie / p.3

- Elagage
- Travaux Enedis
- Broyeur intercommunal

Infos mairie / p.4

- Frelons asiatiques
- Chenilles processionnaires
- Violences aux femmes

Infos CCAS / p.5

- Cadeaux de Noël
- Exonération abonnements

Enfance jeunesse / p.6

- Recensement citoyen
- Carnaval cantine
- Centre de loisirs

Associations / p.7 et 8

- ACCA / APE / Belladoïna
- Le Paradoxe des Simples
- Le Perlet / ROC
- Bibliothèque

Informations / p.9

- Changement opérateurs eaux
- Inscription liste de diffusion
- Agenda / Memento

Tous les ans à cette période nous prenons le temps de regarder en arrière et de faire un bilan de l'année écoulée. L'année 2025 a été pour nous une année comme « coupée en deux ».

Le premier semestre nous avons pu avancer sur nos projets en cours : la finalisation des travaux de voirie aux Molettes, les travaux d'urgence de l'église, l'installation des cavurnes au cimetière, le vote de la modification du PLU, les travaux dans la cuisine de la cantine, la refonte complète du site internet, la réalisation du terrain multisports...

Et puis, le 4 juillet ... l'incendie de l'Espace enfance. Je veux retenir de ce sinistre les points positifs : la forte mobilisation de tous les élus, des agents communaux et de la population. Nombreux sont ceux qui nous ont aidé ou envoyé des messages de soutien. Plusieurs d'entre vous sont venus naturellement apporter à manger et à boire aux pompiers... Une belle solidarité s'est mise en place dès le dimanche matin pour organiser la cantine du centre de loisirs...

Ensuite nous avons travaillé tous ensemble à la mise en place de la cantine provisoire.

Depuis la rentrée nous travaillons au suivi de ce dossier : nous devrions connaître l'indemnisation de l'assurance en février. Ensuite il faudra lancer le projet de reconstruction. Nous avons lancé la phase de diagnostic. L'idée est de reconstruire le plus rapidement possible tout en solutionnant les problèmes qui existaient dans l'ancien bâtiment.

Cet incendie a et aura bien évidemment un impact sur nos finances. La location des modulaires nous coûte 26000€ par an. La prise en charge par l'assurance ne sera que partielle. Cela aura donc un impact fort sur notre budget de fonctionnement.

Et si on rajoute à cela les incertitudes budgétaires nationales les années à venir vont être exigeantes.

Ce qui l'année dernière était une crainte va devenir une réalité : la forte baisse des dotations de l'état. De plus nos financeurs institutionnels que sont la Région et le Département suspendent leurs subventions. Heureusement, pour le moment le Grésivaudan maintient ses aides aux communes.

En résumé le budget 2026 sera très contraint. Il faudra donc être inventif, prioriser, faire des choix... et rester positif !

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2026

Coralie Bourdelain, Maire de Revel



Numéro d'urgence mairie :

En cas d'urgence (incendie, alertes météo, accident, événement sur voirie...) vous pouvez appeler le **06.85.91.43.00**.

L'élue d'astreinte se chargera de traiter votre demande.

Municipales 2026

Inscriptions sur les listes électorales

Comment pouvoir voter lors des prochains scrutins ?

Les élections municipales auront lieu les **dimanches 15 et 22 mars 2026**. Elles permettront d'élire les membres du conseil municipal pour un mandat de 6 ans. Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Chacun peut vérifier sa situation électorale sur www.service-public.fr

Les inscriptions sur les listes sont possibles :

- jusqu'au mercredi 4 février pour une inscription en ligne : www.service-public.fr
- jusqu'au vendredi 6 février pour une inscription en mairie (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois)

Le bureau de vote est situé en salle du conseil en mairie. Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les élections ont lieu selon un mode de scrutin paritaire de liste sans adjonction ou suppression de nom et sans modification de l'ordre de présentation. Toute intervention sur le bulletin de vote rendrait le bulletin nul.

Ce scrutin sera également l'élection des représentants du conseil municipal au conseil communautaire de la communauté de communes du Grésivaudan. Revel est représenté par un titulaire et un suppléant qui sont identifiés sur les bulletins de vote dans l'ordre du tableau.

Vous serez absents les 15 et 22 mars prochains ? Donnez procuration !

Vous pouvez donner procuration sur <https://www.maprocuration.gouv.fr/> ou directement en gendarmerie (se munir des informations du mandataire : son n° d'électeur, ses données d'état civil).



Recensement de la population

Comment ça se passe ?

Entre le 15 janvier et le 14 février 2026, un des trois agents recenseurs recrutés par la commune (Claudie DUMAND, Martial TATE qui remplace Quentin TATE, Stéphanie HERGIBO), vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne.

Est-ce obligatoire ?

Le recensement de l'INSEE est obligatoire. Le nombre d'habitants détermine notamment la dotation financière de l'État aux communes. Se faire recenser est un geste civique, utile à tous.

Pourquoi êtes-vous recensé ?

Le recensement de la population permet de comptabiliser la population officielle de la commune et d'établir des statistiques.

Les résultats permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, etc., ...
3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Est-ce confidentiel ?

Le recensement est une enquête à finalité exclusivement de statistique publique.

A ce titre, il est couvert par les dispositions de l'article 6 de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Les agents recenseurs sont tenus par le secret professionnel. De plus, au moment de l'enregistrement des données sur les fichiers de l'INSEE, les noms des personnes sont automatiquement détruits.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Nous comptons sur vous pour assurer aux agents recenseurs le meilleur accueil.



Elagage bordure de route

Le dimanche 11 janvier un arbre s'est abattu sur la départementale menant à St Jean le vieux et a écrasé une voiture qui descendait vers Domène.

Cet accident n'a fait heureusement aucune victime, mais il a occasionné des dégâts matériel.

Pour Revel, nous avons plusieurs fois échangé avec les responsables de la voirie du département de la dangerosité des arbres qui bordent la départementale et avec les propriétaires riverains des routes communales.

RAPPEL:

- l'entretien courant : débroussaillage, purge des rigoles, déneigement, est du ressort du département ou de la Mairie selon la voirie
- l'abattage des arbres ou l'entretien des haies qui longent cette départementale ou la voirie communale sont du seul ressort des propriétaires.

Pour rappel, voici les règles d'entretien en bordure de routes :

« Il n'est permis d'avoir des arbres en bordure des voies publiques qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètre pour les autres. Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies doivent être coupées à l'aplomb de ces voies, à la diligence des propriétaires ».

Les dégâts matériels et corporels dûs à la chute d'un arbre liée à un défaut d'entretien sont de la responsabilité du propriétaire de l'arbre.

Compte tenu de cette législation, la commune en liaison avec le Département, procède à l'inventaire des zones les plus dangereuses afin d'alerter les propriétaires sur leurs obligations légales.

Une mise en demeure sera adressée à chacun d'entre eux pour leur demander de procéder à l'abattage des arbres qui bordent la départementale ou les voiries communales. Cette procédure est déjà engagée sur certaines zones.

En cas de non respect de cette demande, les propriétaires seront en cas d'accident entièrement responsables des dégâts occasionnés par ce refus d'entretien.

Dans ce cadre législatif, nous demandons à chaque propriétaire de prendre ses responsabilités.



TRAVAUX



Enedis: Enfouissement ligne Haute Tension

Une seconde campagne d'enfouissement est prévue fin 2026/début 2027 sur les secteurs Les Geymonds, Les Molettes, Pré Neyrat, Charrières Neuves et Combe Rozet.

Nous communiquerons dès que nous aurons plus d'informations quant aux dates et au tracé.

Prêt du broyeur mutualisé

Les prochaines sessions pour le broyeur intercommunal se feront aux dates suivantes :

- du 18 mars au 30 mars
- du 17 juin au 22 juin
- du 21 octobre au 26 octobre

Prendre contact avec la mairie pour le réserver :
mairie@revel-belledonne.com



Frelons asiatiques

Avec la venue du froid, les reines frelons asiatiques ont déserté leurs nids, qui vont se déliter durant l'hiver, pour essayer de survivre en se blottissant dans un abri au sol leur permettant d'attendre le printemps. Déjà fécondées, elles attendent la montée de température, entre mars et avril, pour construire seules un petit nid primaire, généralement peu en hauteur. C'est dans cette période qu'il faut placer des pièges dans des lieux fleuris, ces reines se nourrissant de glucose grâce aux fleurs printanières. Pour s'informer et se préparer à la saison 2026, la mairie de Revel a organisé une réunion d'information "Frelons Asiatiques" le mercredi 20 janvier 2026.

Il est important, pour tout le monde, apiculteur ou non, de s'emparer du sujet, la commune de Revel étant bien touchée par cette invasion.

Renseignez-vous : www.frelonsasiatiques.fr



Chenilles processionnaires

<https://www.urgences-veterinaires.fr/le-blog-3115-chenilles-processionnaire-1-mois-pour-eliminer-les-cocons>

Nous sommes entrés dans la meilleure période de l'année pour lutter contre les chenilles processionnaires et limiter ce fléau dans la région.

Il ne reste que 3 à 4 semaines avant que les chenilles ne quittent leurs cocons et ne prolifèrent.

La lutte contre ces papillons et leurs larves doit être un travail collectif.

Le service des urgences vétérinaire a regroupé ses principales recommandations sur cette période critique dans un article, alertant sur les mesures à prendre maintenant. Vous pouvez accéder à cet article en cliquant sur le lien suivant : [Chenilles processionnaires, 1 mois pour agir maintenant !](#)

N'hésitez pas à partager cet article sur vos réseaux et à le diffuser massivement. Grâce aux efforts immédiats de tous, nous pouvons éviter de nombreux dégâts sur les animaux et les personnes.



Violences faites aux femmes et leurs enfants

La lutte contre les violences faites aux femmes, grande cause nationale, est au cœur de l'action publique.

En France, plus de 272 000 personnes ont été victimes de violences conjugales en 2024, un niveau toujours alarmant après plusieurs années de hausse. Dans 84 % des cas, les victimes sont des femmes et seule une sur six dépose plainte. Ces violences, qu'elles soient physiques, psychologiques, sexuelles ou économiques, sont intolérables et ne doivent jamais être banalisées. Face à ce constat, l'État renforce son action et s'engage avec détermination aux côtés des collectivités territoriales, des associations, des entreprises et de l'ensemble des acteurs mobilisés.

En Isère, ce travail partenarial permet d'offrir aux victimes un accompagnement complet : protection, écoute, soins, hébergement, soutien juridique et psychologique. Ce guide s'adresse aux victimes, aux témoins et aux professionnels. Il rassemble les contacts utiles, les interlocuteurs de proximité et les ressources disponibles sur tout le territoire. Il a été conçu pour apporter des réponses immédiates comme pour accompagner un parcours de reconstruction, afin que chacune et chacun puisse trouver l'aide nécessaire, au bon moment, et en fonction de ses besoins.

Le guide d'information est disponible à l'adresse suivante : <https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Droits-des-femmes-et-egalite/Prevention-et-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes/Guide-d-informations-pour-les-femmes-vivant-ou-ayant-vecu-des-violences-et-leurs-enfants>





Des cadeaux de Noël pour nos aînés

Pour les fêtes de fin d'année 2025, la mairie de Revel a proposé un panel de choix à destination des seniors, leur permettant de sélectionner un cadeau qui correspond à leurs envies ou à leurs valeurs.

Les options offertes étaient les suivantes :

- Un colis gastronomique
- Un abonnement d'un an à une revue
- Un repas au Lycée hôtelier de Grenoble « Le Clos d'Or »
- La possibilité de faire un don équivalent à une œuvre caritative

Colis gastronomique : un succès partagé

À la suite de la distribution des colis, nous avons reçu des retours enthousiastes et chaleureux de la part des bénéficiaires.

Solidarité : un don pour une cause noble

Pour celles et ceux qui ont choisi de faire un don, les membres du bureau du CCAS ont décidé de soutenir l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Isère, une association engagée depuis 1910.

Nous remercions son représentant, pour sa présence et son témoignage lors de la cérémonie des vœux.



Un repas de Noël : un moment convivial pour nos seniors

Dans le cadre des festivités, le repas de Noël des seniors s'est tenu le vendredi 16 janvier au Lycée hôtelier de Grenoble « Le Clos d'Or »

Cette deuxième édition a rassemblé 30 participants dans une ambiance chaleureuse et festive.

Bien plus qu'un simple repas, cet événement a offert l'opportunité de renforcer les liens sociaux, et de partager un moment convivial.

Nouveauté cette année :

Les élèves de l'école élémentaire ont fabriqué de très beaux marque-pages et de belles cartes de vœux qui ont été rajouté aux colis ou offerts lors du repas. Les personnes âgées ont été très touchées par ce petit plus. Un grand merci aux enfants et à toute l'équipe enseignante pour cette belle participation.



Exonération abonnement eau et électricité

Le CCAS rembourse l'abonnement **pour les personnes de plus de 65 ans non imposables**.

Afin de bénéficier de ce remboursement, les personnes concernées doivent fournir à la mairie, les documents suivants :

- Avis de non-imposition 2025 pour les revenus 2024
- Copie recto/verso de la ou des facture(s) 2025 pour l'eau et l'électricité
- Relevé d'identité bancaire pour les personnes n'ayant pas bénéficié de l'aide en 2025 ou dont les coordonnées bancaires ont changé





Le recensement citoyen dès 16 ans

A partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), filles et garçons, vous **devez effectuer votre recensement citoyen** (ou militaire) : il vous permettra en particulier d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans !

Dans la pratique, vous avez jusqu'à 25 ans pour vous faire recenser, mais attention, cela peut retarder d'autant vos démarches, par exemple pour passer un examen national ou d'Etat (bac, CAP, permis de conduire...) pour lesquels le certificat de participation à la JDC reste nécessaire.

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place.

Pour effectuer votre recensement, vous devez fournir les documents suivants :

- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- carte nationale d'identité ou passeport valide
- livret de famille à jour

La démarche est possible en mairie ou directement sur le site du service public : <https://www.service-public.fr/>

Une fois le recensement effectué, une attestation de recensement vous sera délivrée.



Carnaval à la cantine !

Vendredi 06 février 2026, place aux couleurs, aux paillettes et aux éclats de rire : c'est le carnaval de la cantine !

Les enfants pourront venir déguisés pour faire du repas un vrai moment festif. Super-héros, princesses, animaux rigolos ou costumes inventés... tout est permis !

On a hâte de découvrir leurs plus beaux déguisements !

L'équipe périscolaire

Centre de loisirs

Le centre de loisirs du Balcon de Belledonne poursuit cet hiver ses activités pour les enfants de la commune et des communes avoisinantes, avec une programmation tournée vers la montagne et le ski.

Ancré au cœur du balcon de Belledonne, le centre offre aux enfants et aux jeunes des temps de vie collective, de jeux en plein air et de découverte du milieu montagnard, en lien avec les stations voisines.

Plus d'informations sur notre page internet <https://www.le-gresivaudan.fr/1713-accueil-de-loisirs-du-balcon-de-belledonne-multi-sites.htm>



Ianis CAPRON

Responsable du Centre de Loisirs du Balcon de Belledonne
Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Parentalité

06 87 71 53 04

Accueil de Loisirs Intercommunal du Balcon de Belledonne, 74 place de la Mairie 38420 Revel
Communauté de Communes Le Grésivaudan





ACCA

La foire au boudin fait son retour le **samedi 14 février 2026**.

Ne manquez pas la cinquième édition de la foire au boudin 2026 organisée par l'ACCA de Revel.

Un rendez-vous convivial et gourmand pour les amateurs de boudin à l'ancienne, façonné suivant une recette traditionnelle et cuit à la chaudière, il ravira les connaisseurs.

Nous vous attendons nombreux place de la mairie à partir de 8 h 30 et jusqu'à 13 heures.

Ce sera aussi l'occasion de se retrouver pour un moment chaleureux à la buvette pour apprécier le traditionnel vin chaud à base de fruits frais et d'épices.

Vous pourrez également réserver votre commande par courriel à l'adresse mail de l'ACCA : accarevel38420@mailo.com

Veuillez laisser vos coordonnées précises : Nom, n° de téléphone et nombre de part (1 part = 1 morceau de 15 cm). **La prise en compte des réservations sera clôturée le vendredi 13 février à 14H** et elles seront à retirer samedi sur le stand avant 11H30.

Une démonstration de sculpture sur bois vous sera proposée par notre ami Albert. Vous pourrez admirer son savoir-faire exceptionnel et sa maîtrise de la tronçonneuse pour transformer des troncs d'arbres en véritables œuvres d'art.



APE

L'APE de Revel et Saint Jean le Vieux vous souhaite à toutes et tous une très belle année 2026.

Nous avons terminé l'année 2025 par une belle journée consacrée à Noël avec le marché, le spectacle et le goûter. Nous remercions les différents acteurs de ces événements.

Voici une petite vue d'ensemble des événements à venir, à vos agendas !

- Vente de fromages à raclette (et charcuterie) : courant janvier avec récupération des commandes le **28 janvier**.
- Carnaval : défilé costumé et chasse aux oeufs le **28 mars**
- Vente de plants de fleurs : fin avril début mai
- Brocante : en projet courant juin
- Fête de fin d'année : kermesse et buvette le **26 juin**

Tous les bénéfices de ces actions servent à financer les différents projets des écoles.

A très bientôt lors de ces différents événements.

Les membres de l'APE

Belladoïna

Stage de Yoga Kundalini :

Le **Samedi 14 Mars** à la salle de L'Oursière de 9h30 à 12h00.

Yoga pétillant qui offre le dynamisme de l'exercice physique avec la profondeur de la relaxation et de la méditation.

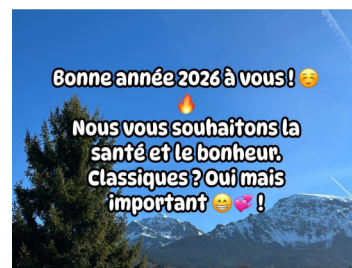
Accessible à tous même si vous n'êtes pas souple et que vous n'avez jamais fait de yoga auparavant !!!

Association Belladoïna
thomaspasset38@gmail.com

Tarif: 20 Euros

Réservation et info : Thomas 06.71.29.69.14

Le Paradoxe des Simples



Nous vous souhaitons une **BONNE ANNEE 2026 sous le signe de la Santé et du Partage !**

Les activités se poursuivent dans la joie et la simplicité... inscrivez-vous à notre mailing liste pour ne rien louper ! contact@le-paradoxe-des-simples.fr

Passez à l'herboristerie pour découvrir l'univers de l'association, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons du lundi au vendredi de 16h à 19h. (Le jeudi est réservé aux consultations sur rdv).

Nous réalisons de nombreux ateliers gratuits ou à tarifs libre pour vous permettre de renouer avec les traditions naturelles et locales, rejoignez-nous !

En attendant de vous rencontrer ou de vous revoir : portez-vous bien !

Contact, infos, adhésions :

06.78.83.95.39 (Mme Axelle Legrand)

Herboristerie – boutique : 63, montée des Allières
– 38420 Revel.

Page Facebook : Le Paradoxe des Simples.

Site : <https://le-paradoxe-des-simples.fr/>

Le Perlet

Le Perlet a terminé l'année 2025 sur les chapeaux de roues avec pas moins de 4 ateliers cuisine, 1 atelier d'art floral et une visite du musée de la résistance. Il débute l'année en fanfare avec la soirée mondaïson, la reprise de l'activité raquette, la pétanque bien au chaud dans le boulodrome de Lancey et de belles visites culturelles.

En préparation, un bon repas dans un restaurant gastronomique et des séjours randonnée raquette et pédestre.

Pour toute information : leperlet38@leperlet.fr



Cneuf

Petits et grands Moussaillons !

C'est une première à Revel. Venez Co construire le Black Pearl Revelois. Ce projet est une véritable aventure communautaire.

Il ne s'agit pas d'un simple décor, mais d'une œuvre collective qui symbolisera l'esprit de notre village. Que vous soyez charpentier expérimenté, artiste de la peinture, roi de la découpe, ou simplement quelqu'un qui aime tenir un marteau et partager un bon café/apéro, **votre aide est précieuse** ! Peu importe votre niveau, seule votre motivation compte.

Le chantier est ouvert - **Nous avons besoin de toutes les mains :**

- Aide à la structure, à l'assemblage et au levage (Tasseau, tissus, vis palettes, madriers).
- Fabrication des accessoires (canons, drapeaux, filets), peinture, décoration, création de la figure de proue.

Pour les enfants (9 ans minimum) : fabrication du trésor et des déguisements.

Les premières sessions de co-construction :

Nous vous proposons une série de premières sessions de bricolage qui de dérouleront à côté de l'Espace Guimet au C9 Lab , Espace couvert dans la cour du médecin.

Inscription obligatoire sur l'adresse **cneuf@orange.fr**

Si vous préférez bricoler en équipe avec votre hameau, nous vous laissons vous rapprocher de vos pilotes qui auront les consignes.

Le Cneuf

Pour toute question : cneuf@orange.fr

Bibliothèque

Amis lecteurs, que faire de nos vieux livres ?

Régulièrement, certains d'entre vous proposent des dons de livres à notre bibliothèque. Nous vous rappelons que seuls les livres de moins d'un an et en bon état sont susceptibles d'être acceptés en fonction du fond.

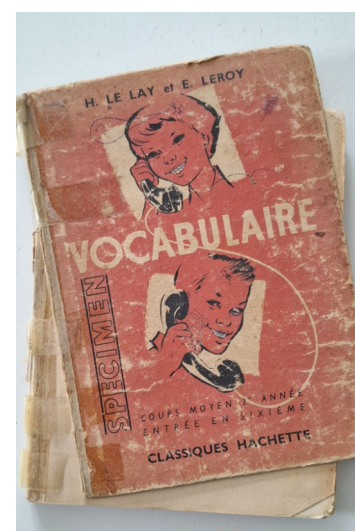
Si vous souhaitez vous débarrasser de vos livres vous pouvez en faire don à une recyclerie, les revendre à un bouquiniste ou lors d'un vide grenier ou les jeter en déchetteries.

Les bénévoles réalisent des achats plusieurs fois par an afin de proposer des livres récents et plaisants. Merci de ne pas les encombrer avec des dépôts non acceptables.

Par ailleurs, il en est de même pour les livres déposés sous les abris bus. Pour la lecture publique, les boîtes à livres ont leur intérêt sous réserve de déposer des ouvrages intéressants qui permettront une bonne rotation.

Merci à toutes et tous pour votre collaboration

Voici un exemple de livre qui sera refusé :





ROC

Trail de Revel - Édition 2026 - Samedi 6 juin 2026 – matin

Le Trail de Revel fera son grand retour en **juin 2026** !

Rendez-vous est donné le **samedi 6 juin au matin**, au cœur du village, pour une nouvelle édition placée sous le signe du sport, de la convivialité et de la fête locale.

Au programme de cette matinée sportive et festive :

- **Trail 22 km** – environ **1 200 m de dénivelé positif**, pour les traileurs réguliers à la recherche d'un parcours exigeant et varié autour de Revel.
- **Trail 11 km** – environ **600 m de dénivelé positif**, un format plus accessible, **comptant pour le Challenge du Grésivaudan**, idéal pour découvrir le trail ou se faire plaisir sur un parcours dynamique.
- **Randonnée**, ouverte à tous, sans esprit de compétition.
- **Trail enfants**, pour permettre aux plus jeunes de participer à la fête.

Appel aux bénévoles

Le Trail de Revel ne pourrait exister sans l'engagement de ses **bénévoles**. Habitants de Revel et des environs, **réservez votre samedi matin** :

pas de voyage, pas de sortie, pas de fiesta ailleurs... **la fiesta est à Revel, et avec vous !**

Un formulaire d'inscription sera envoyé environ 2 mois avant l'événement.

En tant que bénévole, vous bénéficierez :

- d'un **t-shirt offert**,
- d'un **repas le jour J**,
- et d'un **moment convivial avant l'événement** avec un **apéro pizza / bière offert à J-3 pour le briefing**.

Accueil des participants, ravitaillements, balisage, sécurité, ambiance... chacun peut trouver sa place, dans la bonne humeur.

Save the date : samedi 6 juin 2026 – matin

Revel sera en fête, sur les sentiers comme au village !





INFORMATION RIVERAINS

CHANGEMENT D'OPÉRATEUR DU RÉSEAU
D'EAU POTABLE ET EAUX USÉESau 1^{er} janvier 2026

Revel

Vos interlocuteurs pour :

- Les démarches administratives de l'eau potable
 - Les démarches administratives de l'assainissement
- Service des eaux du Grésivaudan : 04 76 99 70 00**

• Les urgences techniques eau potable

Veolia : 0 969 323 458 ou sur www.veolia.fr

CE QUI CHANGE

- Les urgences techniques assainissement

→ **Service des eaux du Grésivaudan : 04 76 99 70 00**

Inscription Liste de diffusion

Si vous souhaitez recevoir les informations de la mairie, vous devez vous inscrire sur la liste de diffusion en allant sur le site de la commune :

<https://www.revel-belledonne.com/> puis Onglet Quotidien - Vivre à Revel - Informations pratiques

Cliquez ensuite sur "sympa@listes.revel-belledonne.com".

Un message s'ouvre, vous devez cliquer sur "Envoyer" **sans rien ajouter ni modifier.**

Votre demande sera alors prise en charge par le modérateur qui validera votre demande d'inscription.

Brèves n°30 / Janvier 2026

Responsable de publication : Patrick HERVE

Comité de rédaction : Coralie Bourdelain, Dominique Capron, Stéphane Mastropietro, Mireille Berthuin

Mise en page : Isabelle Berneron

Date limite dépôt articles pour le Revel Dialogue de Mai : 03/04/2026

Envoyez vos articles à revel-dialogue@revel-belledonne.com

Agenda

Vendredi 6 février

- Carnaval cantine

Samedi 14 février

- Foire au boudin - ACCA

Dimanches 15 et 22 mars

- Élections municipales

Samedi 14 mars

- Stage Yoga - Belladoïna

Samedi 28 mars

- Carnaval - APE

Samedi 6 juin

- Trail de Revel - ROC

Dimanche 6 septembre

- Comice agricole

Samedi 12 septembre

- Fête du village - Cneuf



Memento

Secrétariat

Tél. : 04 76 89 82 09

Email : mairie@revel-belledonne.com

N° d'urgence : 06 85 91 43 00

Ouverture au public

Lundi : 13h30 - 18h00

Mardi : 14h00 - 18h00

Vendredi : 14h00 - 18h00

Électricité

Dépannage : 09 726 750 38

Cantine et Garderie

Email : services-periscolaires@revel-belledonne.com

Eau potable et assainissement

Service des eaux du Grésivaudan 04 76 99 70 00

Urgences techniques eau potable VEOLIA : 0 969 323 458 ou sur www.veolia.fr

Urgences techniques assainissement 04 76 99 70 00

Bibliothèque Municipale

Tél. : 04 76 89 86 45

Lundi : 16h30-18h30 (sauf vacances scolaires)

Mercredi : 17h-19h (sauf vacances scolaires)

Samedi : 10h-12h

Site Web

Retrouvez toutes les informations de contacts sur

<http://revel-belledonne.com/mairie>